

## Possibilité de conflit entre la tâche de graissage « Cold weather maintenance – Doors » Airbus et les consignes de navigabilité 2020-0133 et 2021-0049 émises par l'AESA sur les joints des portes cargo A318, A319, A320 et A321.

### CONSTAT



Un opérateur a détecté qu'après avoir appliqué l'AD 2020-0133 « Fire protection - Cargo Door Seals - Cleaning/Greasing », l'application ultérieure des tâches de maintenance « Airbus AMM 12-31-52-660-001-A - Cold weather maintenance – Doors », pouvait créer une situation de non-conformité vis-à-vis de cette AD.

Ce conflit porte sur le graissage des joints de porte cargo des Airbus A320 effectué avec le mauvais ingrédient.

En effet, les graisses autorisées dans le cadre de l'AD 2020-0133 (remplacée par l'AD 2021-0049) sont plus restrictives que celles prévues dans la tâche de maintenance « Cold weather maintenance – Doors » citée ci-dessus.

### ANALYSE



OSAC souhaite alerter les opérateurs sur le risque de non-conformité créé vis-à-vis des ADs 2020-0133 et 2021-0049 dans le cas d'application ultérieure des tâches de maintenance selon l'AMM d'Airbus précitées.

Cette situation de conflit peut d'autant plus conduire à une situation non détectée, que nous sommes en période hivernale ou que de nombreux aéronefs sont stockés pendant la crise sanitaire COVID-19, et que les opérateurs risquent de remettre en service en 2021 des aéronefs non conformes à la consigne de navigabilité.

### RECOMMANDATIONS

Prendre conscience de l'impact de la documentation de maintenance AIRBUS AMM 12-31-52-660-001-A - Cold weather maintenance - Doors, sur les consignes de navigabilité 2020-0133 et 2021-0049.

→ Se référer aux documents suivants :

- AD 2021-0049 du 18 février 2021.
- TA 80774334/003/2020 issue 03
- Airbus AMM 12-31-52-660-001-A Cold Weather Maintenance - Doors
- TFU 52-30-00034 du 10 Décembre 2020

→ Vérifier que des travaux ne sont pas ou n'ont pas été commandés ou réalisés avec un type de graisse listé dans la tâche AMM mais non autorisé dans le cadre des ADs 2020-0133 et 2021-0049 ; le cas échéant, contacter AIRBUS.

Dans l'attente de la mise à jour de la documentation AMM par Airbus(\*), les exploitants, les organismes de gestion du maintien de la navigabilité et les organismes d'entretien des types aéronefs Airbus A318, A319, A320 et A321 doivent s'assurer que la procédure « Airbus AMM 12-31-52-660-001-A Cold Weather Maintenance – Doors » est mise en œuvre selon les modalités et avec le type de graisse pour la lubrification des joints de porte cargo prévus dans l'AD 2021-0049 du 18 février 2021.

(\*): des copies préliminaires des évolutions de l'AMM peuvent être demandées à AIRBUS.